

Index AI : PRE01/206/2012  
18 April 2012

## **Une affaire de « restitution » d'un Libyen montre qu'il est temps pour le Royaume-Uni de dire la vérité**

Le Royaume-Uni doit veiller au respect total de l'obligation de rendre des comptes pour son rôle dans les « restitutions », la torture et les détentions illégales, a déclaré Amnesty International après qu'un Libyen ayant fait l'objet d'une « restitution » en 2004, semble-t-il avec la participation du MI6, a intenté une action civile en dommages et intérêts contre l'ancien ministre des Affaires étrangères de ce pays, Jack Straw, pour torture et exécution défectueuse d'une fonction publique.

Ceci est la dernière étape en date des procédures juridiques engagées par Abdel Hakim Belhaj et son épouse Fatima Bouchar, ainsi que par un autre Libyen, Sami al Saadi, et ses proches contre les autorités britanniques en raison du rôle qu'elles auraient joué dans leur « restitution » en Libye.

C'est la première action civile de ce type qui désigne expressément un ancien ministre du gouvernement à titre individuel.

La police métropolitaine enquête sur ces allégations depuis janvier 2012.

« Les allégations et les preuves concrètes de la participation du Royaume-Uni à des “restitutions” en Libye s'accumulent depuis longtemps, a souligné John Dalhuisen, directeur adjoint du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Cette dernière annonce d'action en justice par une victime de “restitution” pourrait être une étape importante vers l'application de l'obligation de rendre des comptes par le biais des tribunaux civils, et elle constitue un rappel permanent du manque de détermination des autorités britanniques à mettre en place une enquête respectueuse des droits humains sur ces allégations et d'autres plus globales faisant état de la participation du Royaume-Uni à des actes de torture et à d'autres violations des droits humains, en Libye et ailleurs. »

Cette action a par ailleurs été intentée à un moment où le gouvernement britannique prévoit de nouvelles dispositions visant les affaires qu'il considère comme ayant trait à la « sécurité nationale ». Ces propositions législatives permettraient aux autorités de présenter des éléments secrets à huis clos en l'absence du requérant et de son avocat.

Le gouvernement a proposé que les actions civiles intentées contre les services de sécurité et les ministères soient examinées de cette manière.

« Cette action en justice est également dans l'ombre des propositions du gouvernement visant à s'assurer que les procédures civiles engagées contre lui-même et les services de renseignement qui soulèvent des questions de “sécurité nationale” aient lieu majoritairement à huis clos. Si ces propositions aboutissaient, les victimes de “restitution” et de torture auraient encore plus de difficultés qu'elles n'en ont déjà pour tenter d'obtenir le respect de l'obligation de rendre des comptes, a ajouté John Dalhuisen.

« L'action en justice d'aujourd'hui rappelle avec force l'importance de garantir que les affaires comme celle-ci, où le Royaume-Uni est accusé d'implication dans de graves violations des droits humains, ne soient pas entourées de secret mais fassent l'objet d'une procédure ouverte, transparente et équitable. »

À la suite de sa “restitution” depuis la Thaïlande, Abdel Hakim Belhaj a été détenu dans la tristement célèbre prison d'Abou Salim à Tripoli jusqu'à sa libération en mars 2010. Il occupe actuellement les fonctions de président du Conseil militaire de Tripoli. Une délégation d'Amnesty International l'a rencontré en septembre 2011, et des représentants de l'organisation ont en outre visité la prison d'Abou Salim en mai 2009, lorsqu'Abdel Hakim Belhaj y était détenu.